

COMITÉ D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Procès-verbal de la réunion du 24 juin 2015

Sur convocations envoyées le seize juin deux mille quinze, les membres du Comité Technique se sont réunis le mercredi vingt-quatre juin deux mille quinze à seize heures quinze à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais à NOYON sous la présidence de Olivier GRIOCHE en l'absence de Patrick DEGUISE.

Étaient présents :

- **Représentants de la collectivité :**

Olivier GRIOCHE,

- **Représentants du personnel :**

Pascale SICARD, Guy TROUILLET, Emilie PICOT-CANDAELE (titulaires)

Marie-Annick BLANCHARD, Antony VAN BRABANT (suppléants)

- **Participaient également aux travaux :**

Catherine BERNARD (DGA Administration générale, RH), Nathalie JOURDAN (chargée RH), José MORIAU (assistante de prévention), Docteur MEUNIER (médecin de prévention)

Le quorum étant atteint, Monsieur GRIOCHE déclare la séance ouverte et liste les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Adoption du compte rendu de la réunion du 16 avril 2015

Le CHSCT adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 16 avril 2015

2- Information et consultation sur la 2^{ème} phase de mutualisation

La présentation ayant été faite au cours de la séance du Comité Technique du même jour, le CHSCT émet à l'unanimité un avis favorable à la poursuite de la mutualisation suivant le schéma présenté en Comité Technique

3- Information et consultation sur la mise en place des registres obligatoires

Il est proposé de déposer :

- le registre des dangers graves et imminents dans le bureau de l'assistant de prévention (bureau 2014).
- un exemplaire du registre de santé et sécurité au travail dans le bureau de Patricia TANSINI pour l'enfance, Sylvie BRUNAUD pour la petite enfance, Assistant de Prévention pour le bâtiment 9, Assistante des services techniques pour tous les services techniques

Un relevé des registres de santé sera effectué mensuellement. Les dangers graves et imminents devant être signalés immédiatement.

Le CHSCT, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette mise en place des registres.

4- Information et consultation sur le document unique

Une modification du document a été apportée au niveau de la restauration scolaire.

Il est demandé au CHSCT d'émettre un avis pour que le document unique soit définitivement mis en place avec les modifications évoquées.

A l'unanimité, le CHSCT émet un avis favorable à la mise en place du document unique.

5- Définition du plan d'action de prévention des risques pour 2015

Il est proposé au CHSCT de travailler sur les risques communs aux agents et de privilégier des actions rapides à mettre en place en s'appuyant sur les axes prioritaires du document unique :

- Amélioration des conditions de circulation sur le site INOVIA qui passe par la mise en place d'un plan de circulation, aménagement d'une zone de sécurité à l'entrée du site, rappel des règles de circulation (limitation de vitesse, respect du code de la route), rénovation des parkings et pose de panneaux à la sortie des parkings, pose de panneaux signalant un risque de chute de plain-pied (présence de gravillons), stationnement en marche arrière sur les parkings, améliorer la visibilité des sorties de parking, mettre en place des passages piétons pour traverser entre les bâtiments et les parkings
- Amélioration de la sécurité dans le cadre des risques de chute en hauteur et de plain-pied : pose de logos dans les zones à risques (escaliers, fenêtres), réfection de certaines dégradations, balisage de dangers particuliers

Le CHSCT, à l'unanimité, émet un avis favorable à la définition du plan d'action 2015.

6- Analyse des accidents du travail

A chaque accident, la Direction des Ressources Humaines informera systématiquement la secrétaire du CHSCT et l'assistant de prévention. Ce dernier devra procéder à une analyse de l'accident.

Il est proposé aux membres du CHSCT une fiche « type » d'analyse pour tous les accidents du travail.

Le CHSCT, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'utilisation de la fiche

7- Questions diverses

- Est-il prévu des formations incendie ainsi que sur la manipulation des extincteurs ?
Il est prévu dans un premier temps un exercice d'évacuation en grandeur nature pour faire un état des lieux de la situation.
- Est-il prévu une zone pour les fumeurs éloignée des entrées ?
Il faut se référer au document unique qui est consultable dans le bureau de l'assistant de prévention
Il est demandé, de ne pas fumer devant l'entrée principale du bâtiment utilisée par les usagers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRIOCHE remercie les participants et lève la séance à 17h25.

Le Président



Le secrétaire

